Bénodet • Clohars-Fouesnant • Fouesnant • Gouesnac'h • La Forêt Fouesnant • Pleuven • Saint-Évarzec

Pays Fouesnantais

Le magazine de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais • Juin 2007 • N°6

DOSSIER

Balades et randonnées

La CCPF à vos côtés

ÉCO'LOGIQUE

Réservez votre composteur

avec la CCPF

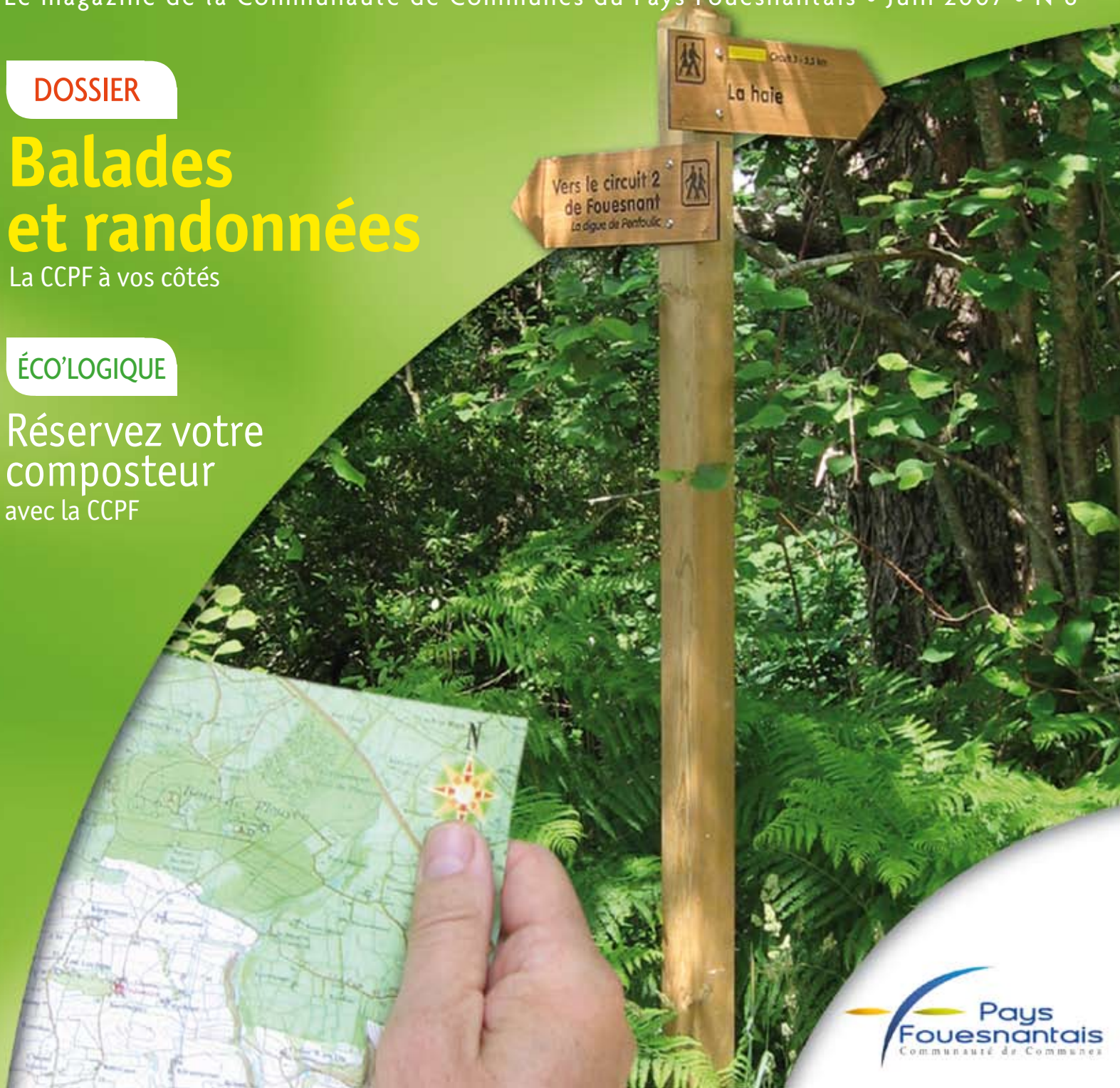

Pays Fouesnantais
Communauté de Communes

Édito

Une longueur d'avance

250 km de sentiers de randonnée balisés : depuis quatre ans déjà, le Pays Fouesnantais vous propose un réseau de qualité, qui a su mobiliser ses sept communes. Constamment entretenu, il ne cesse de s'étendre, les liaisons entre les circuits se multiplient.

Formidable moyen d'enrichissement culturel, ouverte à tous, la randonnée est intéressante pour le bien-être de chacun. Elle répond à une forte demande touristique. La CCPF souhaite également que ses habitants s'approprient leur territoire en le parcourant en tous sens, à pied ou à vélo. C'est pourquoi nous désirons développer en particulier la circulation « douce ».

Dans un autre domaine, mais toujours soucieux de notre environnement, nous continuons à vous encourager dans la réduction du volume de déchets à collecter, grâce au compostage. Recycler chez soi, un geste simple et utile. Ainsi trouverez-vous dans ce magazine un bon de réservation pour un composteur individuel.

À tous, gens d'ici ou touristes de passage, je souhaite un bel été, riche en découvertes.

Roger Le Goff
Président de la CCPF

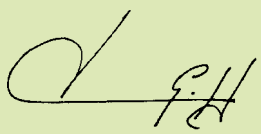

Édité par la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais.
Responsable de la publication : Roger Le Goff.
Tirage : 16 000 exemplaires.
Rédaction : Hélène Berre, David Le Chenadec,
Agence Le Studio T Quimper.
Conception et réalisation : David Le Chenadec (CCPF),
Agence Le Studio T Quimper.
Photos : CCPF, OMT Fouesnant Les Glénan/B. Galéron,
Hélène Berre, Agence Le Studio T Quimper.
Dépôt légal à parution : juin 2007.
Papier recyclé

Nos projets

Les seniors : une priorité

Notre volonté politique forte en direction de l'enfance s'est concrétisée l'année dernière notamment par l'ouverture de deux crèches. La priorité est aujourd'hui donnée à nos seniors. Les autres compétences de la communauté de communes ne sont pas en reste.

L'étude « Bien vieillir en Pays Fouesnantais » menée récemment amorce le lancement d'opérations dans le domaine gérontologique dès cette année : acquisition d'un minibus, création d'une nouvelle cuisine à la résidence de Pleuven et achat de terrains pour la nouvelle résidence de Fouesnant.

L'électrification (extension, renforcement, effacement des réseaux et éclairage public) se poursuit avec près de 2 millions d'Euros de travaux prévus pour cette année.

La gestion des déchets va être améliorée avec, en 2007, l'aménagement prévu de la plate-forme de déchets verts pour plus d'un million d'Euros.

Enfin, la communauté de communes va bientôt se doter d'un nouveau bâtiment administratif, siège de la CCPF, dont les travaux devraient démarrer avant la fin de cette année. ■

Vue en 3D du futur siège de la CCPF.

Sommaire

› Nos projets 2

› Dossier ..... 3 - 7

Balades et randonnées : la CCPF à vos côtés

- Un guide pour trouver le bon cap.
- Une toute nouvelle signalétique, en complément du guide.
- Le platelage : l'idéal en zone humide.
- Interview : Raymond Pérès - La genèse d'un sentier.
- Beg Ar Vir : au bonheur des randonneurs.
- Circulation douce : sortons les vélos.
- Contacter qui pour savoir quoi ?
- Testez-vous en 10 questions !

› Éco'logique ..... 8 - 9

- C'est décidé, je me mets au compostage !
- Compostage individuel, comment participer ?

› Budget 10

› En bref... ..... 11 - 12

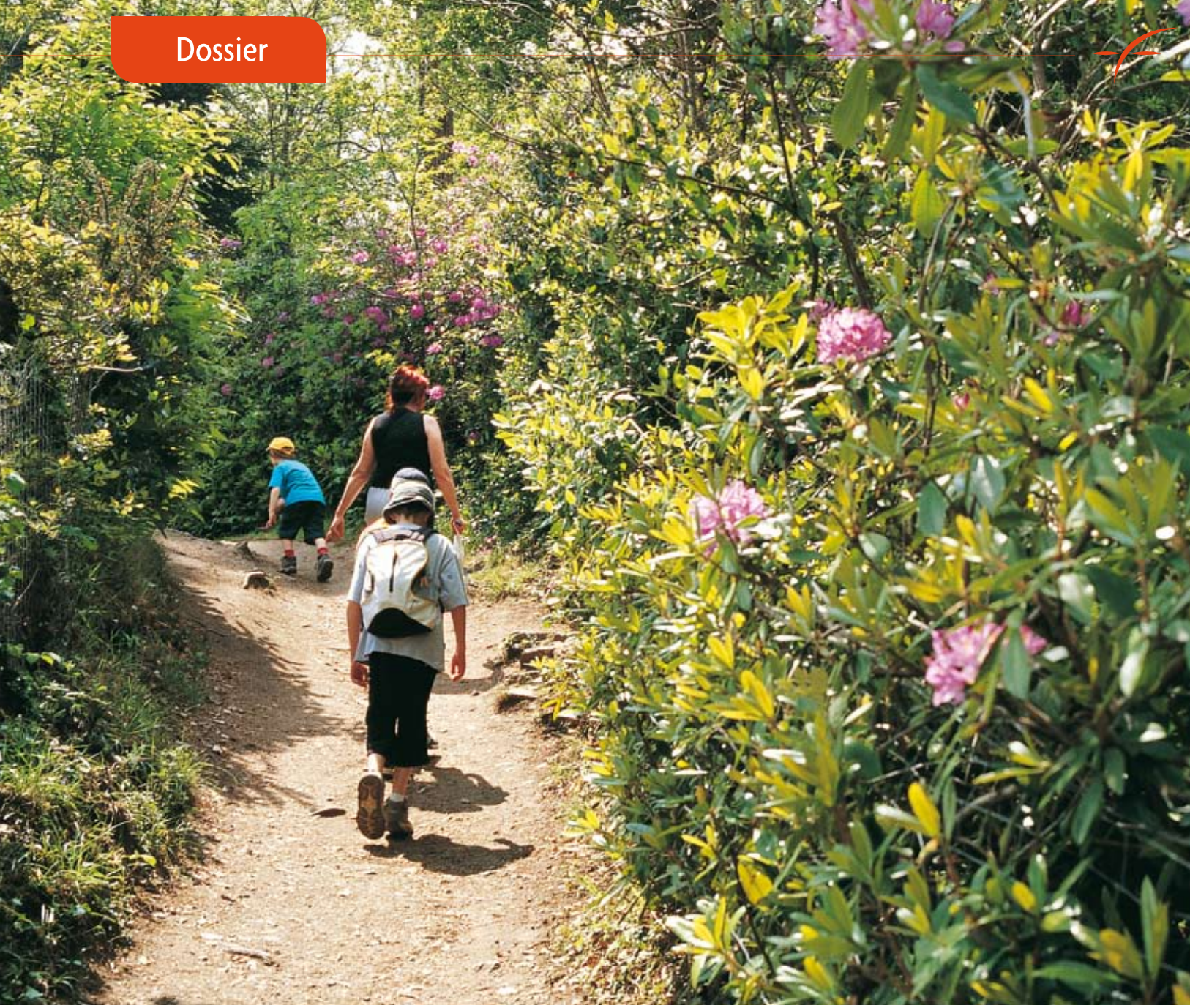

Balades et randonnées : la CCPF à vos côtés

À pied ou à vélo, petits et grands, promeneurs du dimanche et sportifs avertis : laissez-vous guider, promenez-vous dans les bois, par les champs et par les grèves, en toute sécurité. Voici un petit détour par les actions que mène la CCPF. Elle vous invite à (re)découvrir votre patrimoine.

Un guide pour trouver le bon cap

La première action forte de la CCPF dans le domaine de la randonnée a été, en lien avec les communes et les offices de tourisme, la réalisation du guide *Balades et randonnées en Pays Fouesnantais*. Il répond à la demande des habitants du canton, mais aussi des vacanciers dans le Finistère, dont 75 % pratiquent la balade à pied ou à vélo.

Cet outil comporte une carte générale, quatre cartes détaillées, assorties de commentaires sur les itinéraires, la faune, la flore, le patrimoine… et une carte des édifices religieux (voir photo et encadré ci-contre).

La carte générale présente les particularités de chaque commune, ses sites remarquables, les contacts et des conseils pour une sortie réussie.

Sur les cartes détaillées figurent les 28 circuits : couleur du balisage, lieu de départ, durée, distance, jonction vers d'autres itinéraires. Le tracé, très précis, est accompagné d'un descriptif qui vous aidera, à coup sûr, à suivre le bon chemin.

Le guide est disponible dans les mairies ou offices de tourisme de la communauté de communes, au prix de 4 €.

En dernière page de ce magazine, nous avons le plaisir de vous offrir un extrait de la carte de Gouesnac'h. ■

Valoriser le patrimoine religieux

Deux réalisations ont vu le jour, grâce à la synergie d'étudiantes, des prêtres du canton, des directeurs d'offices de tourisme et des associations.

La première est un dépliant intitulé *À la découverte du patrimoine religieux*. Il présente les 22 édifices de la CCPF et s'insère dans le guide de randonnées.

La seconde regroupe des plaques en lave émaillée. Celles-ci sont posées aux abords des églises et chapelles du Pays Fouesnantais. Ces lutrins reprennent des éléments historiques, architecturaux ou anecdotiques de chacune, en quatre langues. ■

Une toute nouvelle signalétique en complément du guide

Avec ses 28 sentiers balisés, la CCPF dispose désormais de 250 km de randonnée pédestre de qualité et fléchés. Plus moyen de se perdre, il suffit de bien suivre le sens de circulation !

Des panneaux d'information, dédiés uniquement à la randonnée pédestre, viennent d'être posés au centre des bourgs et au départ des circuits. Avec le balisage déjà réalisé cet hiver, il existe aujourd'hui 150 flèches ou bornes, qui complètent les marques de peinture. 300 directions sont données.

Selon la nature du paysage, le promeneur trouve soit des flèches fixées sur des mâts de deux mètres de haut, soit des bornes basses comportant le nom, le numéro et la longueur du circuit. ■

Le platelage : l'idéal en zone humide

Le platelage de la Mer Blanche.

Le platelage est un cheminement en bois d'1,50 m de large, composé de pieux de soutènement et de passerelles. Dans les zones soumises au rythme des marées, il est très apprécié des randonneurs… et aussi de la faune et de la flore.

Plusieurs platelages ont été réalisés par la CCPF en étroite relation avec les communes. À La Forêt Fouesnant, le platelage permet aux personnes à mobilité réduite d'accéder à la plage de Kerleven et de se rendre au poste de secours. À Bénodet, un linéaire de plus de 150 m enjambe l'anse du Petit Moulin. À Fouesnant, dans le secteur de la Mer Blanche, deux platelages permettent aux randonneurs d'apprécier de plus près le charme de ce secteur tout en gardant les pieds au sec !

Ainsi le GR 34 suit désormais au plus près le littoral. ■

Concilier tourisme et handicap

Le sentier « D'un port à l'autre » à La Forêt Fouesnant, ainsi que ceux de Penfoulic, Mousterlin et du Cap Coz sur Fouesnant ambitionnent de décrocher le label « Tourisme et handicap ».

Interview

Raymond Pérès

La genèse d'un sentier

« Il faut du temps pour réaliser un circuit », explique Raymond Pérès, président de la Commission du Développement Économique et du Tourisme. Pour le magazine *Pays Fouesnantais*, il a bien voulu nous donner quelques pistes…

Raymond Pérès, maire de La Forêt Fouesnant, vice-président de la CCPF et président de la Commission du Développement Économique et du Tourisme.

Qui a l'initiative de l'itinéraire ?

Les élus des 7 communes sont invités à préparer des parcours. Ils s'appuient sur l'existant et sur les associations locales. Michel Le Page, garde du Conservatoire du littoral, est également force de proposition.

Quels critères sont retenus ?

La sécurité est primordiale. Viennent ensuite bien sûr la beauté des sites et leur variété. On privilégie les « boucles » mais on n'attend pas d'avoir un tracé complet pour créer, ici et là, selon des opportunités, des tronçons qu'on raccordera un jour. On imagine aussi des variantes pour les circuits.

Comment obtenir les droits de passage ?

Le maire, ou un adjoint, dialogue avec les propriétaires pour élaborer une convention de passage. Parfois des acquisitions foncières sont nécessaires. Puis la communauté de communes, qui a la compétence d'aménagement, pilote l'ensemble.

Qui entretient les chemins ?

Depuis 2001, Serge Hamon et Vincent Huet, agents de la CCPF, encadrés par Michel Le Page, ont pour missions la taille de branches et d'herbe, le curage de fossés, la création de talus, la pose de graviers, pour plus de stabilité, ou de copeaux de bois, pour plus de confort… Des entreprises spécialisées interviennent pour les gros travaux (ponts, platelages) et pour la signalétique.

Michel Le Page, Serge Hamon et Vincent Huet.

Comment réagit la population ?

De manière très positive bien évidemment ! Les promeneurs, en suivant ces itinéraires, découvrent leur environnement d'une autre manière, s'aventurent dans des directions inconnues, rassurés par le balisage.

Quels sont les projets ?

Pourquoi pas une grande boucle sur tout le canton ? On prévoit aussi des liaisons avec les communautés voisines. Enfin, un suivi rigoureux de l'existant est primordial, afin qu'il reste en bon état. ■

Beg Ar Vir : au bonheur des randonneurs

Qui n'a pas rêvé, au soir d'une belle journée de randonnée, de s'arrêter dans la maison de Beg Ar Vir ? Posée dans un cadre magnifique, au pied du pont de Cornouaille, elle accueillira les randonneurs en quête d'un gîte d'étape. Ouverture prévue : été 2008.

Beg Ar Vir : un projet de gîte d'étape pour 2008.

Cette figure de proue de Clohars-Fouesnant, propriété du Conservatoire du littoral, se trouve sur un espace naturel protégé de 5 hectares, accessible seulement à pied. La CCPF, gestionnaire du site, a souhaité sauvegarder le bâtiment fermé depuis 2000 tout en lui donnant un usage valorisant, un intérêt collectif.

Vue sur l'Odet depuis le GR 34.

Comme Beg Ar Vir est situé sur le sentier GR 34, sa destination était toute trouvée : un hébergement pour les randonneurs itinérants, le temps d'une étape ! Un peu comme en montagne, ce gîte sera aménagé simplement, avec 10 lits répartis dans 2 chambres, des sanitaires et une cuisine équipée. Il sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

La communauté de communes est maître d'ouvrage pour les travaux de restauration, elle en assumera une partie du coût, de même que le Conservatoire du littoral, le Conseil régional et le Conseil général. La CCPF assurera ensuite la gestion du gîte d'étape et l'accueil des randonneurs. ■

Circulation douce : sortons les vélos

Jusqu'ici, on connaissait les itinéraires de randonnée pédestre. Aujourd'hui, la CCPF envisage de créer une dynamique autour de ce qu'on appelle la « circulation douce ». Objectif : des itinéraires sécurisés de balades à vélo accessibles à tous, version familiale.

Visiter le Pays Fouesnantais à bicyclette n'est pas réservé aux grands sportifs : les dénivelés y sont en effet modérés. De plus, le vélo correspond aussi, pour la population locale, à un mode de transport alternatif sur de courtes distances.

C'est pourquoi la « circulation douce » permettrait de répondre aux besoins d'un grand nombre de personnes : familles faisant une balade à vélo, personnes désirant se rendre à la plage, sur un site touristique ou un lieu de vie à partir de n'importe quelle commune, mais aussi l'ensemble de la population qui, à choisir, préfèrerait ne pas emprunter les grands axes.

En concertation avec les élus de chaque commune, une étude recenserait l'ensemble des voies déjà utilisables : sont-elles praticables, stables, pas trop pentues ? Là aussi, la sécurité reste la priorité.

Puis cette étude proposerait d'autres chemins pouvant être aménagés. Une carte des itinéraires potentiels est envisagée. Ils feraient des « boucles » ou permettraient de se rendre d'un point à un autre. La petite reine aurait alors une place de choix dans le paysage. ■

Contacter
qui pour savoir quoi ?

À chacune de vos questions, de vos recherches correspond un interlocuteur précis. Alors pour ne plus perdre de temps à savoir qui fait quoi et où, voici une liste de contacts, en fonction de vos besoins.

Vous souhaitez connaître les animations locales, les sorties, les manifestations, les offres d'hébergement, etc. ?

› Adressez-vous aux offices du tourisme !

Ce sont les véritables acteurs des activités de proximité. Très structurés, ils recensent tout, conseillent, orientent avec précision.

- Bénodet : tél. 02 98 57 00 14 ou www.benodet.fr
- La Forêt Fouesnant : tél. 02 98 51 42 07 ou www.foret-fouesnant-tourisme.com
- Fouesnant : tél. 02 98 51 18 88 ou www.ot-fouesnant.fr

Vous cherchez des informations complémentaires sur les autres communes ?

› Adressez-vous aux mairies !

Elles peuvent fournir de précieux renseignements.

- Clohars-Fouesnant : tél. 02 98 54 60 09 ou mairie-de-clohars-fouesnant@wanadoo.fr
- Gouesnac'h : tél. 02 98 51 74 75 ou mairie.gouesnach@wanadoo.fr
- Pleuven : tél. 02 98 54 60 50 ou mairie.pleuven@wanadoo.fr
- Saint-Évarzec : tél. 02 98 56 28 29 ou mairie-saint-evarzec@wanadoo.fr

Vous souhaitez créer un gîte, rendre votre meublé accessible aux handicapés ou encore rénover un restaurant ?

› Adressez-vous au Pays Touristique !

Cette structure a notamment pour objectif d'aider les porteurs de projets, particuliers et entreprises, à élaborer leurs demandes de subventions.
Tél. 02 98 95 12 20 ou www.paystouristique-quimper.fr

Vous souhaitez vous documenter ou disposer de statistiques ?
Vous vous voulez connaître certaines offres d'hébergement ?

› Adressez-vous au Comité départemental du tourisme !

Porté par le Conseil général, il rassemble les informations et lance des actions. Il dispose d'une plate-forme de réservation en ligne.
Tél. 02 98 76 20 70 ou www.finisteretourisme.com

De 1 à 57 000 :
connaissez-vous les chiffres-clés du tourisme en Pays Fouesnantais ?

Testez-vous en 10 questions !

1. Combien de lits marchands (hôtels, campings, gîtes...) et non marchands (résidences secondaires) y a-t-il sur le Pays Fouesnantais* ?

a. 17 000 b. 27 000 c. 57 000

2. Pendant la période estivale, la population du Pays Fouesnantais est multipliée par :

a. 2 b. 4 c. 8

3. Quelle est la proportion de résidences secondaires sur l'ensemble des logements* ?

a. 20 % b. 30 % c. 50 %

4. Combien y a-il de gîtes ?

a. 52 b. 152 c. 252

5. Combien y a-t-il de kilomètres de sentiers de randonnée ?

a. 50 b. 125 c. 250

6. Combien y a-t-il de kilomètres de plages ?

a. 6 b. 26 c. 56

7. Quelle est la superficie des espaces naturels ?

a. 252 ha b. 522 ha c. 1 022 ha

8. Combien y a-t-il d'hôtels classés ?

a. 10 b. 20 c. 30

9. Combien y a-t-il de golfs 18 trous ?

a. 1 b. 2 c. 3

10. Combien y a-t-il de campings ?

a. 23 b. 43 c. 63

**Recensés par le Comité départemental du tourisme (avec les recensements complémentaires réalisés par l'INSEE depuis 1999).*

Les bonnes réponses :
1/c. 2/b. 3/b. 4/c. 5/c. 6/b. 7/b. 8/c. 9/b. 10/b.

C'est décidé, je me mets au compostage !

Avec l'aide de la communauté de communes du Pays Fouesnantais, vous pouvez bénéficier de composteurs à prix réduit. La CCPF agit déjà depuis de nombreuses années pour le développement durable. Après la mise en place de la collecte sélective en 1995, nous souhaitons aller encore plus loin dans la maîtrise du coût des déchets et la réduction à la source.
Comment ? En favorisant le développement du compostage individuel.
Petit mode d'emploi : le principe du compostage individuel...

Qu'est ce que le compostage ?

Le compostage est un procédé de dégradation biologique de matières organiques en présence d'air. Il aboutit, après 4 à 8 mois, à la production de compost : un engrais naturel pour le jardin.

Pourquoi utiliser le compostage ?

Il permet de recycler chez soi certains déchets organiques (épluchures, restes de repas, déchets végétaux...) et ainsi de réduire le volume d'ordures ménagères à traiter pour la collectivité.

Outre le fait qu'il vous permet d'obtenir du compost, le compostage est surtout utile pour la protection de l'environnement.

Pourquoi s'équiper d'un composteur individuel ?

Le compostage en tas se pratique depuis des millénaires. L'utilisation d'un bac, dit « composteur individuel », présente certains avantages : esthétique, propreté, gain de place, protection contre les animaux indésirables (rongeurs, animaux domestiques...).

Comment réussir son compost ?

La réussite du compostage dépend du soin que vous y apporterez.
Quelques conseils :

1. Variez la nature des déchets :
   - Déchets de cuisine : épluchures, coquilles d'œuf, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromages, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés...
   - Déchets de jardin : tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes...
   - Déchets de maison : mouchoirs en papier et essuie-tout, cendres de bois, sciures et copeaux, papier journal, plantes d'intérieur...
2. Évitez les couches homogènes de déchets. Portez une attention particulière au gazon, évitez les couches de plus de 15 cm, mélangez-le au reste.
3. Remuez régulièrement afin de favoriser l'aération qui permet de maintenir et d'accélérer le processus de compostage.
4. Vérifiez l'humidité, car sans elle le processus s'arrête.

Quand composter ?

La période optimale du compostage va du printemps jusqu'aux premiers grands froids. En hiver, le processus de décomposition est très ralenti.

Quand et comment utiliser son compost ?

Au bout de plusieurs mois (4 à 8 mois ou plus), votre compost est mûr : aspect homogène, couleur sombre, agréable odeur de terre de forêt.

1. Avant maturité : il peut être utilisé en paillage (épandage) sur la terre, au pied des arbres ou sur des cultures déjà avancées.
2. À maturité : le compost peut être utilisé de deux manières différentes :
   - comme amendement organique : vous pouvez l'épandre en couches minces, 1 à 5 litres par m^2, puis l'incorporer au sol superficiellement par binage (5 à 15 cm).
   - comme support de culture pour vos jardinières et plantes d'intérieur : mélanger 1/3 de compost avec 2/3 de terre végétale.

Compostage individuel, comment participer ?

Le transport et l'incinération de nos ordures ménagères représentent la part la plus importante du coût des déchets.

Objectif ? Réduire ce flux pour maîtriser les coûts et protéger notre environnement.

Comment ? Par le tri des emballages qui permet de stabiliser le volume des déchets à incinérer. Le Pays Fouesnantais fait aujourd'hui figure d'exemple.

La réduction à la source, avec la solution du compostage individuel, permet également de réduire ce volume car la quantité de déchets biodégradables est en moyenne de 100 kg par an et par habitant et ceux-ci peuvent être compostés.

Résultat ? Moins de déchets dans notre poubelle, moins de déchets vert à la déchetterie, donc moins de déplacement sur les routes et des coûts de traitements en baisse pour la collectivité et donc le contribuable... Tout le monde y gagne !

La CCPF, dans sa politique de développement durable, vous propose donc de participer à l' « **Opération Compostage Individuel** ».

Cette opération est devenue possible avec la participation financière de la CCPF. Nous vous proposons d'acquérir des composteurs à prix réduits (environ la moitié de leur prix réel) soit :

- 20 € pour un composteur d'une capacité de 300 litres,
- 30 € pour un composteur d'une capacité de 600 litres.

Ces composteurs sont livrés accompagnés d'un bio seau. Il vous permet d'effectuer le transfert de vos déchets.

Pour une famille de 2-3 personnes avec un terrain d'environ 400 m², le 300 litres semble le mieux adapté. Au-delà, il est conseillé d'utiliser un composteur de 600 litres mieux adapté pour les familles plus nombreuses et/ou une parcelle plus vaste. ■

Ce composteur en bois s'intègrera parfaitement dans votre environnement.

Pour en bénéficier

- Complétez et renvoyez le bon de réservation ci-dessous (sans l'affranchir). Vous pouvez également vous inscrire par Internet : www.cc-paysfouesnantais.fr
- Après enregistrement, nous vous avertirons des modalités (date, lieu, paiement) pour le retrait de votre composteur.
- La distribution des premiers composteurs est prévue pour le quatrième trimestre de cette année.

Bon de réservation

Réservez votre composteur dès maintenant !

Composteur livré avec un bio seau !

Je suis intéressé(e) par le compostage et désire réserver un composteur* :

- ☐ **D'une capacité de 300 litres pour la somme de 20 €**
- ☐ **D'une capacité de 600 litres pour la somme de 30 €**

Coupon à retourner avant le 17 septembre 2007 à : Communauté de Communes du Pays Fouesnantais - B.P. 72 - 29170 FOUESNANT

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Courriel : .....

Date : ..... Signature :

*Offre limitée à 1 composteur par foyer.

Le budget 2007 : voté à l'unanimité

Les chiffres-clés

Budget global : 28 326 393 Euros*.

- En fonctionnement, le budget global s'élève à 14,52 millions d'Euros.
- En investissement, le budget global s'élève à 13,80 millions d'Euros.

*Tous budgets confondus.

Le budget 2007 reste encore orienté vers la réalisation de nouveaux équipements : plate-forme de déchets verts, siège administratif, cuisine pour la résidence de personnes âgées, travaux de voirie et d'électrification, zones d'activités économiques... Preuve du fort dynamisme de notre territoire.

Les dépenses réelles 2007

Charges courantes dont* :

- Traitement des déchets (tri, déchetterie, incinération) : 2,1 millions d'Euros
- Aménagements des zones d'activités : 386 000 Euros
- Reconquête de la qualité de l'eau : 320 000 Euros
- Subventions : 220 000 Euros

*En dépenses les plus importantes.

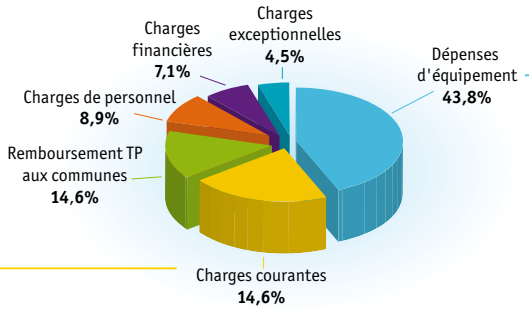

Dépenses d'équipement* :

- Électrification : 2,7 millions d'Euros
- Déchets : 2,4 millions d'Euros
- Social : 1,5 millions d'Euros
- Économie : 589 000 Euros

*En dépenses les plus importantes.

Les recettes réelles 2007

Fiscalité
réparties comme suit :

- TP (Taxe Professionnelle) : 4 millions d'Euros
- Taxe versée par EDF : 680 000 Euros

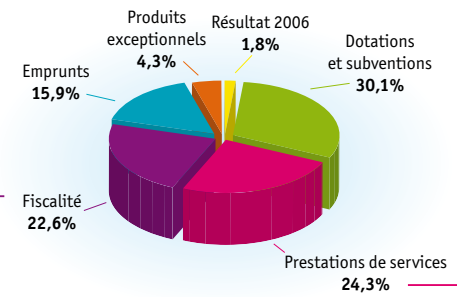

Prestations de services
réparties comme suit :

- Déchets : 3,7 millions d'Euros
- Vente de terrains ZAE (Zone d'Activité Économique) : 660 000 Euros
- Locations : 442 000 Euros
- Enfance : 184 000 Euros
- Divers : 40 000 Euros

Ne pas affranchir

Opération Compostage Individuel
Libre Réponse 76144
B.P. 72
29170 FOUESNANT

Les skippers à l'Espace sportif de Kervihan

De gauche à droite : Armel Le Cleac'h, Samantha Davis, Vincent Riou, Jeanne Grégoire, Liz Wardley et Bernard Jaouen (préparateur physique).

La salle de musculation de l'Espace sportif de Kervihan est actuellement occupée par de nombreux skippers ! Objectif affiché ? La course du Vendée Globe 2008 pour certains, la course du Figaro pour d'autres. Récente, équipée d'un matériel complet, cette salle permet à tous ces utilisateurs une préparation des plus performantes.

On y croise encore d'autres marins, tels Jérémie Beyou, Sébastien Josse, Charles Caudrelier, Nicolas Troussel, Christopher Pratt, Thierry Chabagny...

Et « nos » skippers sont en grande forme ! Pour preuve, le classement de la course au large d'avril dernier, le 4e Trophée BPE, Belle-Île-en-Mer/Marie-Galante. Nicolas Troussel, Charles Caudrelier, Liz Wardley, et Jeanne Grégoire ont terminé respectivement 1er, 3e, 4e et 9e...

Bonne continuation et bon vent à tous ! ■

La redevance de collecte et de traitement des ordures ménagères : paiement simplifié

Comme vous avez pu le constater, le format de la redevance des ordures ménagères a changé. Plus simple et plus pratique, cette nouvelle présentation permet de payer par TIP (Titre Interbancaire de Paiement). Comment ? Il suffit simplement de dater et signer le TIP et de le renvoyer au centre d'encaissement de Rennes dans l'enveloppe retour mise à votre disposition. Ne pas oublier de joindre un RIB pour le premier paiement par TIP. ■

Du nouveau à la déchetterie

Les gros appareils ménagers (réfrigérateurs, congélateurs, lave-vaisselle, cuisinières...) sont désormais collectés dans une benne spécifique à la déchetterie. Ces gros appareils seront ensuite démantelés puis recyclés au nouveau centre de tri des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) des Ateliers Fouesnantais dans la nouvelle zone de Troyalac'h Sud-Menez Bras. ■

Un nouveau giratoire sur l'axe Fouesnant-Bénodet

Les travaux viennent de s'achever au lieu-dit Tri Person sur l'axe Fouesnant-Bénodet pour la construction du nouveau giratoire. Cette opération intervient dans le cadre de la création d'une zone d'activité à Bénodet, à proximité de la zone de Park C'hastel, la CCPF ayant acheté des terrains pour la création de deux parcs d'activités. ■

Dans le prochain numéro

Sortie prévue en fin d'année :

un dossier spécial développement durable.

Un dossier accompagné d'un petit cadeau-surprise.

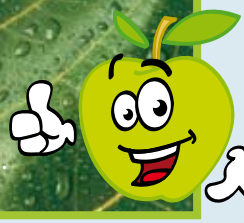

Gouesnac'h
en tous sens

Et si vous parcouriez Gouesnac'h en tous sens ? Là où l'Odet serpente dans toute sa splendeur, révélant des sites naturels pleins de poésie et de calme... Là où les sentiers boisés s'étirent au fil des édifices religieux...

C'est ce que nous vous proposons avec cet extrait du guide *Balades et randonnées en Pays Fouesnantais*. Il met en valeur quatre circuits très divers, soit 30 km de randonnée. ■

Pays Fouesnantais
Communauté de Communes
2, rue de Kérourgué - B.P. 72 - 29170 Fouesnant
Tél. 02 98 51 61 27 - Fax. 02 98 51 66 50
E-mail : contact@cc-paysfouesnantais.fr
Site web : www.cc-paysfouesnantais.fr
Services techniques : Kérambris - Tél. 02 98 51 54 54
E-mail : servicestechniques@cc-paysfouesnantais.frw